



Doc. 13574
04 juillet 2014

Promouvoir l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Proposition de résolution

déposée par Mme Guguli MAGRADZE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Après l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, les parlementaires peuvent apporter une contribution importante à la promotion de la ratification de la convention par les Etats membres et, ultérieurement, à sa mise en œuvre au niveau national.

Dans les Etats membres, l'un des principaux facteurs d'une mise en œuvre réussie de la Convention d'Istanbul est de mener une action de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui peut jouer un rôle important dans la diminution des cas de violences à l'encontre des femmes. L'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes joue un rôle important pour la sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe, avec le soutien d'organisations compétentes, propose des formations et séminaires à la demande des Etats membres. Cependant, ces activités ne sont pas suffisantes pour sensibiliser l'opinion publique à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'éducation aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes doit être une partie essentielle de l'éducation dans tous les pays, afin de lutter efficacement contre les violences faites aux femmes.

Tout Etat membre a besoin de développer – et l'a déjà fait avec plus ou moins de succès – des cours et programmes pour l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'Assemblée parlementaire devrait étudier la situation en la matière dans les différents Etats membres pour savoir si l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes est intégrée au système d'éducation générale, afin de disposer d'une connaissance approfondie des bonnes pratiques dans ce domaine et faire des recommandations visant à améliorer l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BONET PEROT Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
BOURZAI Bernadette, France, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, PPE/DC
GIANNAKAKI Maria, Grèce, SOC
KOLMAN Igor, Croatie, ADLE
KOUNTOURA Elena, Grèce, GDE
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
KYRIAKIDOU Athina, Chypre, SOC
MAIJ Marit, Pays-Bas, SOC
MATTILA Pirkko, Finlande, NI
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
MORENO PALANQUES Rubén, Espagne, PPE/DC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
OSBORNE Sandra, Royaume-Uni, SOC
RIORDAN Linda, Royaume-Uni, SOC
SPADONI Maria Edera, Italie, NI
TRANTAFYLLOS Konstantinos, Grèce, SOC
TUIKSOO Ester, Estonie, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe